

Vendredi 19 avril 2024

Robert Chedhorne Amant Chedhorne Pierre Janault,

suite à la consultation du PLDI.

Nous avons souligné la modification de nos terrains
 situés au 8^e Étage - parcelles de A.127 à A.134.

après contact par Hussein ces parcelles ne sont pas modifiables
 et en plus cela fait une chute de niveau - terrain est irrégulier -

la commune n'a demandé d'obtenir une parcelle de terrain

pour un abris bus - fait que la négociation ne pouvant

pas aboutir - je ne pourrais pas donner mon accord.

Quand on le parcelle A.137 etant donné que ce bâtiment est
 à cheval sur les 2 départements et qu'il a été construit

sachant que l'ensemble est la même référence -
 comptant sur votre compréhension et votre discernement

Je vous prie de croire une salutation distinguée - -

 Chedhorne Robert Domani de Serg.

Odile Bousault - Droue - Sur - Drouette

Rien de spécial à signaler sinon le fait que les personnes
 ayant construit dans une zone boisée doivent en supporter les
 contraintes ; ne plus autoriser de constructions dans et à
 proximité de ces zones.

Pensez à toujours et voir inscrire la protection de la trame
 verte (passage des chevreuils et autres animaux) le long de
 la rue du Bois du Hameau -

Nicole Simard 61 rue du Petit Drone 28230 Drone-Sur-Drouette
Dossier très indigeste à consulter aussi bien sur
un PC qu'en main. Je pense que je ne manquerai
pas les informations futures par oral de la main
où l'on peut éventuellement poser des questions sur
comprendre l'utilité de cette grande mosaïque avec
son classement, ses contraintes.

Je n'ai rien relevé de spécial sur la commune de Drone
les autres ont eu le Centre de Secours (Eperon - Gendarmerie Hautes
la police (Eperon - Hautes) le scolaire (Hautes).

Avec le Smire, je demande qu'on nous accorde peut être la
future ressourcerie pour être pilote en matière de "recyclage".
Car beaucoup de choses avec de bons bricoleurs bénévoles
pourraient en sortir et pour tous les habitants de la commune
et pour les autres communes qui seraient intéressées.

Je extrapole mais bon... toute idée est bonne à prendre.

Voilà

Coumien

du

29

avril

2024

ci-après



Fourré Philippe
Larran Rémy
1 route de Coulombs
28210 Bréchamps



Monsieur le maire, M Bulliard,
Mairie de Droue sur Drouette
1 rue de la mairie
28230 DROUE SUR DROUETTE

Objet : demande de révision PLUI

Monsieur Bulliard,

Nous vous sollicitons suite à la prochaine révision du PLUI concernant notre parcelle AI63 de 1112m² qui lors du dernier PLUI en 2018 est passé de constructible à non constructible.

En 2018, lors de ce changement de PLUI, nous étions en cours de vente de cette parcelle via l'agence immobilière Lesieur d'Épernon avec un couple d'acquéreur M. Rocheteau et Mme Rottner. Nous avons donc subi avec ce changement l'échec de cette vente de notre parcelle que nous avons achetée précédemment.

Nous avons donc envoyé un courrier à M. le commissaire enquêteur M. Galoyer le 26 novembre 2018 sans modification de cette décision.

C'est pourquoi ce jour, nous vous sollicitons profitant de ce nouveau PLUI en projet afin de reconsidérer la décision prise en 2018 pour que notre parcelle AI63 soit à nouveau en zone constructible dans un objectif de vente dans une logique de densification des centres bourg.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Le 29 avril 2024

Philippe Fourré

Rémy Larran